

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssef, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Pietri, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 06-02 du 11 mai 2023

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION : MIEUX ÉQUIPER LES ALLOCATAIRES DU RSA EN DÉVELOPPANT LEURS COMPÉTENCES – CONVENTIONNEMENT DES ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS « SEINE-SAINT-DENIS COMPÉTENCES » POUR L'ANNÉE 2023 – 2^{ÈME} PARTIE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département,

Vu le Code l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

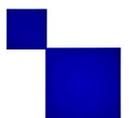
Vu l'article L121-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif au rôle des départements dans la définition, la mise en œuvre et la coordination de la politique d'action sociale,

Vu le Pacte Territorial d'Insertion,

Vu le Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi adopté le 5 avril 2018,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- ATTRIBUE une subvention 2023 aux organismes mentionnés en annexes, pour un montant total de 1 488 652 euros ;
- APPROUVE la convention-type ci-annexée à conclure avec chacune des structures mentionnées en annexes ;
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Abstention(s) de :

M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet

Mme Choulet use du pouvoir de Mme Paul

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 3
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.